

Séance du 20 Juin 2018

Date de convocation : 15 juin 2018

Nombre de Conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 17

Procurations : 2

L'an deux mille dix-huit, le vingt juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

**PRÉSENTS :** Marc CANTON, Antoine CUYAUBERE, Marie-Joëlle DEBATY, Michel LAUVAUX, Michel AURIGNAC, Martine BERT, Corinne BIRA, Marie-Françoise CAPELANI, Jean-Jacques CLAVERIE, Delphine CRASPAY, Jean-Marc DOURAU, Guy LABARRERE, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT, Marie-Gabrielle MONSET, Patrick MOURA, Corinne PANATIER.

**EXCUSÉS :** Michèle NAVARRO, Georges GUILHAMET

**PROCURATIONS :** Georges GUILHAMET à Martine BERT, Michèle NAVARRO à Sandrine LARBIOUZE

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

**DÉLIBÉRATION N° 2018-38 : Loyers du cabinet de kinésithérapie**

Vu la délibération du 26 mai 2016,

Vu le courrier du 27 mai 2018 de Mme Nicole Féraud,

Monsieur le Maire rappelle que le cabinet de kinésithérapie est loué à Mme Nicole Féraud depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016 pour un loyer mensuel d'un montant de 408.14 €. Le local est maintenant partagé avec une autre praticienne, Mme Cristina de la Puente, et il conviendrait de rédiger des baux différents pour chacune.

M. le Maire propose donc de louer ce local pour un usage exclusivement professionnel :

- à Madame Nicole FERAUD, kinésithérapeute, et d'en fixer le loyer à 204.07 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018,
- à Madame Cristina de la Puente, kinésithérapeute, et d'en fixer le loyer à 204.07 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018
- les conditions d'utilisation pour M. PEMOULLIE, ostéopathe, restent inchangées.

Il rappelle que ces loyers prennent en compte une heure de ménage par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DECIDE** de louer le cabinet de kinésithérapie d'une part à Madame Nicole FERAUD et d'autre part à Madame Cristina de la Puente, et

**FIXE** le loyer mensuel à 204.07 € pour chacune d'entre elles à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

**AUTORISE** le Maire à signer les baux à usage professionnel et toutes pièces afférentes à ce dossier

VOTE

POUR	19
CONTRE	
ABSTENTION	



Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus  
Pour copie conforme,  
Le Maire



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 26/06/2018

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 26/06/2018